

Procédure inscriptions administratives 2021/2022

❖ BUT Formation Initiale 1^{ère} Année

Un dossier d'inscription sera adressé, par voie postale fin juin / début juillet, aux étudiants qui ont accepté définitivement une formation sur Parcoursup.

Afin de valider l'inscription, celui-ci devra être complété et retourné le plus rapidement possible à l'adresse postale :

IUT D'EVRY VAL D'ESSONNE
Service de la Scolarité
22 Allée Jean Rostand
91025 EVRY Cedex

A réception des dossiers le Service de la Scolarité procédera de la façon suivante : :

- Vérification du dossier.
- **Dossier complet** : saisie inscription administrative.
- Enregistrement du paiement et validation de l'inscription.
- Edition certificats de scolarité et carte d'étudiant.
- Envoi par courrier postal, aux étudiants, des certificats de scolarité.
- Carte d'étudiant remis par la filière le jour de la rentrée.

❖ BUT Formation Apprentissage 1^{ère} Année

Votre inscription administrative s'effectuera à la rentrée Universitaire (Septembre 2021).

Les dates et heures de rentrée en BUT sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.iut-evry.fr/scolarite/scolarite-infos-pratiques/>



Pièces à fournir pour l'inscription administrative En BUT Formation Initiale ~ 1^{ère} inscription à l'IUT d'Evry Val d'Essonne ~

- Copie du relevé de note du BAC ou Diplôme
- Pour les diplômes étrangers : traduction par un traducteur assermenté, soit auprès de l'Ambassade de France du pays d'origine, soit par un traducteur de la Cour d'Appel de Paris : liste des traducteurs sur le site : https://www.courdecassation.fr/informations_services/6/experts_judiciaires/8700.html#experts
- Copie Certificat Contribution Vie Étudiante (CVEC) www.messervices.etudiant.gouv.fr
- Copie Carte d'identité ou Carte de séjour ou Passeport + Visa étudiant pour les ressortissants étrangers ne faisant pas partie de l'UE, en cours de validité.
- Attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant le nom et prénom de l'étudiant pour l'année universitaire d'inscription, à demander auprès de votre assurance multirisque habitation.
- 1 photo d'identité : photo récente, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm, àagrafer sur la fiche d'inscription à l'emplacement prévu.
- Certificat médical pour les filières : **GEII - GMP - GTE - SGM**, mentionnant la **capacité à travailler sur machines dangereuses**.
- Attestation vitale ou justificatif CPAM, mentionnant **VOTRE NUMERO** d'immatriculation personnel.
- Etudiants de nationalité française : photocopie **attestation ou récépissé de recensement** à la Journée défense et citoyenneté ou copie du **certificat de participation à la JDC - obligatoire jusqu'à 25 ans**.
Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.
Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire.
Les étudiants ayant égaré leur attestation de recensement, doivent la réclamer auprès de leur mairie ou via Internet aux l'adresses web suivantes : <https://www.defense.gouv.fr/jeunesse/parcours-de-citoyennete/journee-defense-et-citoyennete-jdc/journee-defense-et-citoyennete-jdc>.
<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>
- Etudiants mineurs : lettre des parents autorisant l'inscription (Document joint au dossier à compléter, dater et signer).
- Etudiants dont le dernier établissement fréquenté est un IUT : autorisation de transfert «départ» + relevé de notes précisant la Décision de jury.
- Etudiants boursiers : photocopie recto-verso de la notification d'attribution conditionnelle de bourse (année universitaire d'inscription) du CROUS ou du Gouvernement français.
- Frais d'inscription : copie ordre de virement bancaire (Procédure jointe au dossier).



Une inscription ne peut pas être validée sans le règlement des frais d'inscription.

Inscription au diplôme

170,00 €

(Obligatoire pour tous les étudiants non boursiers)